

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour La Tour-d'Aigues

Introduction

L'ADAVA, association qui oeuvre pour le développement du vélo dans le pays d'Aix propose aux listes candidates pour La Tour-d'Aigues de prendre des engagements pour la prochaine mandature et à travers ce questionnaire, lesquels permettront l'accroissement de l'usage du vélo au quotidien dans la commune.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°2 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Lorsque les voiries sont requalifiées, il faut lors de cette prochaine mandature que les pistes cyclables ne soient pas oubliées et soient pleinement pensées dans le plan de circulation des cyclistes.

Action n°3 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°4 :

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes.

Action n°5 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Action n°6 :

Se conformer à la législation en généralisant les double-sens cyclables dans les zones 30, notamment Jean Moulin, Jean Jaurès, Medvedowsky

Action n°7 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°8 :

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Action n°9 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°10 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

En l'absence d'aide au niveau de l'intercommunalité, à l'échelon communal, une aide peut être mise en place pour encourager à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique. Exemple d'aides : Mougins 300€ et Biot 100€ (06) Métropole Aix Marseille (400 €).

Action n°11 :

Créer une agence d'écomobilité, Sensibiliser la population aux alternatives à la voiture individuelle.

Promouvoir une culture vélo**Action n°12 :**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°13 :

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°14 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°15 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°16 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°17 :

Créer une "fête du vélo".